



Newsletter

Octobre 2011

Sommaire :

- Actualités
- Réforme de la formation continue
- Bilan de compétences
- Création d'entreprise

Retrouvez-nous sur :
www.jeconseil.fr

J. E. CONSEIL

- 26, rue Laferrière
75009 Paris
- 49, rue Lamartine
78000 Versailles
- Le Central Gare Bt C
1, pl Charles de Gaulle
78180 Montigny

Tél: 01 40 16 01 10
Fax: 01 40 16 02 05

Actualités

Contrat de sécurisation

Depuis le 1er septembre 2011, le contrat de sécurisation professionnelle remplace la convention de reclassement personnalisé et le contrat de transition professionnelle.

Ce dispositif assure aux salariés licenciés pour motif économique par les entreprises de moins de 1000 salariés un ensemble de mesures favorisant leur reclassement.

Ce parcours comprend des mesures d'accompagnement, notamment d'appui au projet professionnel, ainsi que des périodes de formation et de travail.

Le CSP a une durée maximum de 12 mois. Pendant la durée d'exécution du CSP, les salariés bénéficiaires ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoivent de Pôle emploi une allocation spécifique de sécurisation égale à 80 % du salaire journalier de référence, sans que cette allocation puisse être inférieure à celle à laquelle ils auraient pu prétendre au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (Are) pendant la même période.

Réforme de la formation continue : quels sont les OPCA agréés ?

Les agréés : 9 OPCA de branches collectant les contributions « plan de formation » et « professionnalisation », et 20 Fongecif/Opacif. Deux projets d'arrêtés, l'un pour ceux qui demandent les agréments « plan » et « professionnalisation », l'autre pour ceux qui souhaitent l'agrément « CIF », ont été examinés par le CNFPTLV.

Les premiers OPCA de branches agréés, demandent à bénéficier de de 2 ou 3 agréments : Agefos PME (réseau CGPME), OPCA Defi (plasturgie, chimie, pharmacie, pétrole), OPCA 3+ (bois./ameublement, papier/carton, matériaux pour la construction et l'industrie), Fafih (industrie hôtelière), Intergros (commerce de gros), Opcaim (métallurgie), FAF-TT (travail temporaire), Opcalim (industries alimentaires et coopération agricole) - ces deux derniers OPCA demandent les 3 agréments.

Bilan de compétences

Concernant le **Fongécif IDF**, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours telles que :

- ↪ la construction d'un guide de bonnes pratiques
- ↪ La définition d'indicateurs sur la base du référentiel de la démarche partenaire afin de définir une méthode d'évaluation, l'audit ne serait plus retenu (projet)
- ↪ A compter de 2012, abandon de la démarche partenariale compte tenu, entre autres, des actions judiciaires engagées par différentes structures.
- ↪ Une poursuite de l'amélioration de la qualité
- ↪ Une nouvelle version du moteur de recherche du Fongécif permettant de faire un choix de formation en fonction d'un critère géographique.



La création d'entreprise

Auto-entrepreneuriat 1er bilan :

Le régime d'auto-entrepreneuriat, créé en 2009, a connu un grand succès en 2010, surtout pour les entreprises individuelles. 622 000 sociétés ont été créées en France, soit 7 % de plus qu'en 2009. Toutefois, beaucoup de ceux qui ont tenté l'aventure ont déchanté, comme le souligne la hausse des radiations en 2010.

Pour faciliter les relations entre les chefs d'entreprise et les banques, un nouveau médiateur a vu le jour téléchargeable sur le site www.mediacteurducredit.fr, numéro azur : 0810 00 12 10;

EIRL

L'EIRL bénéficie d'un assouplissement fiscal.

La loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 a modifié le régime fiscal de l'EIRL qui était jusqu'à présent automatiquement assimilé à une EURL lorsqu'il était soumis à un régime réel d'imposition.

